



Service de coordination des
publications électroniques
de données juridiques

Bundeskanzlei
Chancellerie fédérale
Cancelleria federale
Chanzlia federala

copiur 3.99

informationjuridique.admin.ch

Juin 1999



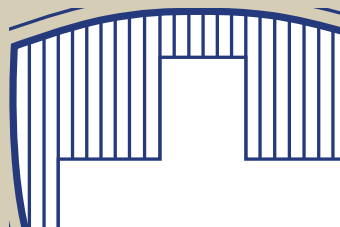
Bernard Ayer
Chef du Copiur

Editorial

Sur la page d'accueil du Recueil systématique sur Internet figure, entre autres, le texte suivant : «Pour l'instant la consultation du RS est gratuite. La Confédération examine cependant la question d'introduire une taxe». Cet examen est aujourd'hui terminé. La Chancellerie fédérale a adopté un nouveau tarif pour les données juridiques sous forme électronique. Il pose clairement le principe que la consultation des données via Internet reste gratuite.

Pour une desserte de base «grand public», la Chancellerie fédérale publiera un CD-Rom qui contiendra l'ensemble des actes normatifs fédéraux du droit interne en trois langues au format PDF. Dans un premier temps, une version Beta sera testée cet été; la version définitive sera disponible après la pause estivale (page 3).

Le présent numéro d'informationjuridique.admin.ch est le dernier à être envoyé à tous les abonnés du RS et du RO. Si vous désirez faire partie des quelque 1'700 personnes qui recevront à l'avenir gratuitement ce bulletin, remplissez simplement le coupon en dernière page. Nous nous réjouissons de vous compter parmi nos abonnés.



Nouveau tarif pour les données juridiques sous forme électronique

Il y a une année, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance concernant la publication électronique de données juridiques, qui transcrit la «conception fédérale pour la diffusion et la consultation du droit par voie informatique». Cette ordonnance charge la Chancellerie fédérale de créer les conditions institutionnelles et organisationnelles nécessaires et de les mettre en vigueur le 1er juillet 1999.

Ainsi, la Chancellerie a tout d'abord créé le Service de coordination des publications électroniques de données juridiques (Copiur), puis adopté un tarif pour la transmission de ses données juridiques. Le tarif sera publié sous le titre «Ordonnance de la Chancellerie fédérale du 24 juin 1999 concernant les taxes de transmission de données juridiques» dans le cahier no. 25 du Recueil officiel du 29 juin 1999 (http://www.admin.ch/ch/f/as/1999/index0_25.html).

Au cours de cette dernière année, la question des taxes de consultation des données juridiques a été discutée par différents groupes. La Conférence suisse des chanceliers d'État, par exemple, a demandé lors de sa séance des 18 et 19 septembre 1998 que la Confédération joue un rôle de pionnier dans le domaine de la gratuité des informations juridiques sur Internet. Ensuite, la question a été soumise au groupe de travail interdépartemental «nouvelle réglementation des taxes pour les publications de la Confédération» (informationjuridique.admin.ch 1.99).

Pour la consultation des données juridiques par Internet, aucune taxe ne sera perçue, puisque le prélèvement même de la taxe générerait un coût proportionnellement beaucoup trop élevé. Enfin, la Confédération possède ces données dans son système d'information interne. Dès lors, la mise à disposition de ces données ne devrait pas être source de bénéfice. La gratuité de la consultation par Internet est une concrétisation de la Stratégie du Conseil fédéral pour la Suisse et la Société de l'information.

Afin que les tiers diffuseurs puissent élaborer des produits avec plus-value, les données brutes doivent être accessibles. Pour la livraison de ces données, plusieurs offres standard sont disponibles à des prix forfaitaires. Le tarif de ces livraisons se base essentiellement sur le principe de la couverture des coûts, c'est-à-dire le travail nécessaire à la préparation des données (rassemblement et copie des données, facturation). Cependant la Chancellerie ne peut pas vendre le contenu même de ses données puisque les textes de lois ne sont pas protégés par le droit d'auteur. Les tiers diffuseurs ne doivent pas non plus payer le travail des auteurs. La taxe représente une contrepartie du travail de préparation des données sous forme électronique et dans un format structuré.

Afin de garantir la sécurité juridique, le contenu des textes ne doit naturellement pas être modifié. Le tarif fixe plusieurs règles à ce sujet. Afin d'éviter toute confusion, les tiers diffuseurs doivent, en premier lieu, indiquer clairement que leur texte n'est pas officiel. L'authenticité des textes de lois est également une priorité. Aussi la Chancellerie examine-t-elle la possibilité d'introduire une signature électronique dans ses données.

Urs Paul Holenstein, chef du Copiur

Combien ça coûte?

Le prix des produits du marché doit correspondre principalement à la plus-value intellectuelle et non au prix des données de base.

Selon l'ancien tarif, l'ensemble du RS au format Word aurait coûté approximativement 100'000 francs pour les trois langues. Un prix si élevé limiterait fortement, voire empêcherait, l'accès au marché des petites et moyennes entreprises. L'Etat doit encourager le secteur privé à développer un véritable marché des informations juridiques en mettant sur pied une infrastructure qui permette des livraisons de données de base à des prix abordables. Cette orientation s'inscrit parfaitement dans la stratégie de la Confédération pour une société de l'information.

Le nouveau tarif a clairement fait chuter les prix. Le RS complet dans les formats Word et HTML en trois langues ne coûte plus que 3'000 francs et chaque mise à jour trimestrielle 300 francs.

Les produits multilingues sont favorisés

L'ordonnance concernant la publication électronique des données juridiques charge l'administration fédérale de livrer les données électroniques publiées aux tiers diffuseurs à des conditions particulières.

La possibilité a été étudiée de livrer les données en italien à un meilleur prix afin de favoriser la création de produits dans cette langue. Finalement, le tarif ne contient pas de mécanisme de compensation entre les langues officielles. Mais, afin d'éviter que seuls des produits en allemand soient développés, les livraisons de données s'effectuent toujours dans les trois langues. De la sorte, il est à prévoir que les produits en allemand comporteront également des textes en français et en italien.

Journées d'informatique juridique

Le programme des premières Journées d'informatique juridique des 16 et 17 septembre 1999 à Berne est maintenant définitivement fixé. Il est possible de s'inscrire dès maintenant. Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans la brochure annexée. Vous pouvez également consulter le site Internet des Journées pour trouver les dernières informations ainsi que pour vous inscrire en ligne.

Adresse Internet: <http://www.rechtsinformatik.ch>

Le recueil des lois soleurois sur Internet

De plus en plus de cantons publient les textes législatifs sur Internet. C'est au tour du canton de Soleure de publier son recueil de lois.

La Chancellerie du canton de Soleure met ce service gratuitement à disposition. Les recherches sont facilitées par un moteur de recherche plein texte. Tous les textes qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier sont accessibles par le registre, leur nom ou leur numéro systématique. Par la suite, il sera également possible de consulter l'ensemble des décisions du Conseil d'Etat dès 1992.

Adresse Internet: <http://www.ktso.ch/bgs/index.htm>

Le Bulletin officiel sur Internet et sur CD-ROM

Le Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale met à la disposition du public les comptes rendus des débats du Conseil national et du Conseil des Etats. Chaque intervention est consignée littéralement dans la langue originale. Le Bulletin officiel contient en outre toutes les décisions, les propositions ainsi que les rapports présentés sous forme écrite dans les deux Conseils. Il est publié en version imprimée depuis 1891; il reproduit in extenso les délibérations depuis 1972.

Internet

Depuis le début de la présente législature (session d'hiver 1995), le Bulletin officiel est accessible gratuitement par Internet/Intranet. Sur le site des Services du Parlement, sous «Bulletin officiel», le choix est donné entre deux versions: d'une part, le texte peut être téléchargé, par session et par Conseil, dans la présentation en deux colonnes de la version imprimée (format PDF); d'autre part, un programme de recherche plein texte permet d'explorer dans son intégralité le corpus mémorisé en format HTML.

Prestation supplémentaire: les versions provisoires en format PDF de chacune des séances des Chambres de la session en cours sont consultables une semaine environ après la séance (ce retard est dû au droit des parlementaires de revoir et de corriger leurs textes).



CD-ROM

Le CD-ROM du Bulletin officiel, qui est mis à jour et édité après chaque session, dispose des mêmes fonctionnalités que la version Internet. Les textes à partir de la session d'hiver 1995 sont disponibles rapidement et sans restriction. Le programme de recherche plein texte est sensiblement plus raffiné (p. ex. en recherchant le nom d'un intervenant, il est possible d'obtenir uniquement ses discours). Vous trouvez finalement sur le CD-ROM un aperçu historique du Bulletin officiel et une animation qui illustre la façon dont il est produit, ce qui, depuis plus de vingt ans, se fait sans recourir à la sténographie.

Adresse Internet: <http://www.parlament.ch>

François Comment, rédacteur en chef
Services du Parlement
Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

E-mail: Bulletin@pd.admin.ch
Hot-line: 031/322 99 82
Fax: 031/322 99 33

Parlements étrangers

L'article ci-contre présente le site de notre parlement fédéral; voici quelques sites de parlements étrangers.

Allemagne: Deutscher Bundestag

<http://www.bundestag.de>

Autriche: Das österreichische Parlament

<http://www.parlinkom.gv.at>

Belgique: La Chambre des représentants

<http://www.dekamer.be>

Canada: Parlement du Canada

<http://www.parl.gc.ca>

Espagne: Congreso de los Diputados

<http://www.congreso.es>

Etats-Unis: U.S. House of Representatives

<http://www.house.gov>

Finlande: Suomen Eduskunta

<http://www.eduskunta.fi>

France: Assemblée nationale

<http://www.assemblee-nat.fr>

Grande-Bretagne: United Kingdom Parliament

<http://www.parliament.uk>

Islande: Althingi

<http://www.althingi.is>

Italie: Camera dei Deputati

<http://www.camera.it>

Luxembourg: Chambre des Députés

<http://www.chd.lu>

Norvège: Stortinget

<http://www.stortinget.no>

Pays-Bas: Het Parlement

<http://www.parlement.nl>

Pologne: Sejm Rzeczypospolitej Polskiej

<http://www.sejm.gov.pl>

Portugal: Assembleia da República

<http://www.parlamento.pt>

Roumanie: Camera Deputatilor

<http://diasan.vsat.ro>

Suède: Sveriges Riksdag

<http://www.riksdagen.se>

La Feuille fédérale sur Internet

La Feuille fédérale est nouvellement entièrement produite sous forme informatique au Centre des publications officielles de la Chancellerie fédérale. Les cahiers actuels seront disponibles sur Internet dès cet été.

Adresse Internet: <http://www.admin.ch/ch/f/fff/index.html>

Coupon

- Je publie ou j'envisage de publier des données juridiques sous forme électronique; veuillez prendre contact.
- Je désire recevoir régulièrement et gratuitement "informationjuridique.admin.ch"
 - en français
 - en allemand
 - en italien
- Je suis intéressé par (plusieurs réponses possibles):
 - des informations sur les produits
 - l'achat de données à l'administration
 - les problèmes juridiques liés aux nouvelles technologies
 - les règles applicables aux publications de l'administration
 - les produits sur Internet
 - les CD-ROM juridiques

Entreprise: _____

M./Mme: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

NPA Ville: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____

A retourner à la Chancellerie fédérale, Copiur, Feldeggweg 1, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Impressum

«informationjuridique.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
Il paraît 3 à 4 fois par année.

Chancellerie fédérale,
Service de coordination des publications électroniques de données
juridiques (Copiur); Feldeggweg 1, 3003 Berne
fax 031 322 37 46

Bernard.Ayer@bk.admin.ch
031 323 56 80
Urs-Paul.Holenstein@bk.admin.ch
031 323 53 36

Les articles de ce bulletin ne représentent pas des prises de position
officielles. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été
rédigés par le Copiur.

Traduction: Copiur

Le RS sur CD-Rom en phase de test

Un des buts de la «conception fédérale pour la diffusion et la consultation du droit par voie informatique» était de définir clairement les différentes zones d'activités de l'Etat et du secteur privé afin de favoriser le développement du marché des produits à plus-value et les investissements dans ce domaine. Le principe est le suivant : la Confédération se borne à la desserte de base et laisse au secteur privé le soin de développer des produits à plus-value.

Ces buts sont concrétisés notamment par la publication électronique des données de la Confédération, que se soit par les offres Internet actuelles - RS et RO publiés au format PDF - ou par l'édition d'un CD-Rom. C'est dans le cadre de cette tâche attribuée à la Chancellerie fédérale que le premier RS sur CD-Rom sera publié. Dans le même temps, les données brutes seront livrées aux tiers diffuseurs pour la réalisation de leurs produits (cf. page 1).

Sur la base du sondage «RS sur CD-Rom» (informationjuridique.admin.ch 2.99), une version Beta du CD-Rom a été développée et sera testée. Afin d'atteindre un large public, cette édition comprend l'ensemble des textes du droit interne en trois langues au format PDF (état de la mise à jour 1^{er} mai 1999). Les textes seront accessibles par la table systématique et par un moteur de recherche plein texte.

De concert avec quelques utilisateurs, la version Beta sera testée et améliorée. Une attention particulière sera portée à la convivialité ainsi qu'à l'exhaustivité des données.

Le CD-Rom destiné aux utilisateurs finals sortira de presse après la pause d'été. Il comprendra l'ensemble des textes du RS actualisés au 1^{er} août 1999. Les textes du droit international actuellement disponibles sous forme électronique seront également présents sur le CD-Rom.

Ce CD-Rom sera disponible dans les librairies et les commerces spécialisés. Il pourra également être commandé à l'OCFIM. Un communiqué de presse précisera la date exacte de la sortie du CD-Rom.

Le RS est toujours accessible sur Internet dans son état au 1^{er} mai 1999.

<http://www.admin.ch/ch/d/sr/sr.html>.

Bernard Ayer, chef du Copiur